



Le parc naturel régional des Alpilles sous l'influence d'un développement périurbain

Le parc naturel régional des Alpilles est un territoire en bonne partie dédié à l'agriculture. Depuis 2010, sa croissance démographique ralentit. Le parc est confronté à un vieillissement marqué, appelé à s'amplifier. Ses résidents travaillent de plus en plus souvent à l'extérieur du parc en dépit du dynamisme économique local. Bien que la population soit en moyenne socialement favorisée, un habitant sur sept vit sous le seuil de pauvreté. Le logement individuel prédomine et les résidences secondaires se développent de façon vive depuis 2010. L'emploi local, qui croît trois fois plus vite que la population, reste marqué par le tourisme et l'agriculture mais aussi par le poids du secteur du BTP.

Jérôme Caray, Virginie Mora, Insee

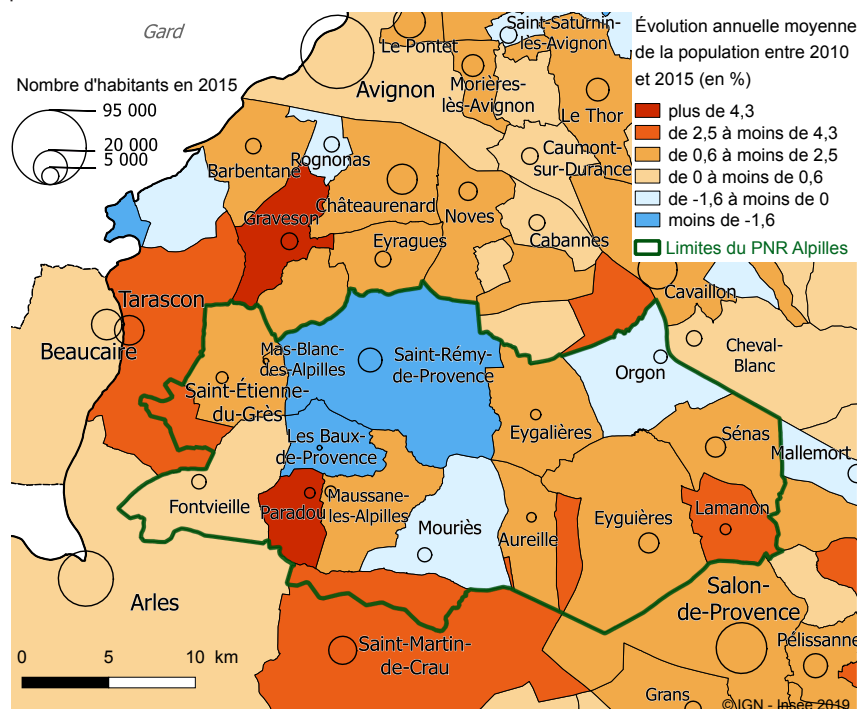
Niché entre Camargue et Luberon, le parc naturel régional (PNR) des Alpilles compte 46 900 habitants sur une superficie de 51 000 hectares. Grâce à un réseau dense de canaux d'irrigation et d'assainissement, l'agriculture exploite en 2010 une surface utile qui représente 40 % du territoire, deux fois plus que dans les parcs de référence (*sources et méthode*). Plus encore que les dans les autres PNR de la région, la majorité des habitants des Alpilles réside en périphérie de grands pôles urbains (Arles, Beaucaire, Avignon et Salon-de-Provence). Cette proximité expose le parc aux effets de la périurbanisation, comme l'accroissement des déplacements domicile-travail.

Ralentissement démographique mais très fort renouvellement de la population

En Alpilles, la population augmente en moyenne de 0,6 % par an entre 2010 et 2015, un rythme presque deux fois moins rapide que durant la décennie précédente. À moyen terme, la croissance de la population ralentirait encore : elle serait de +0,3 % par an en moyenne entre 2015 et 2030 (*sources et méthode*). En

1 Entre communes des Alpilles, une grande diversité d'évolutions démographiques

Population en 2015 et évolution annuelle moyenne entre 2010 et 2015 dans les Alpilles, par commune



Lecture : la population de Saint-Étienne-du-Grès a augmenté de 1,6 % par an en moyenne entre 2010 et 2015.

Note : hors du PNR, ne sont mentionnées que les communes voisines de plus de 4 000 habitants.

Source : Insee, recensements de la population 2010 et 2015

prolongeant les tendances démographiques récentes, le parc atteindrait ainsi en 2030 près de 49 000 habitants (*données complémentaires de cette étude sur insee.fr*).

Le fléchissement récent de la croissance démographique du parc s'explique essentiellement par un moindre excédent migratoire : + 230 personnes par an en moyenne entre 2010 et 2015, un solde en baisse de 44 % par rapport à la période 1999-2010. Par ailleurs, pour la première fois en vingt ans, le nombre de décès dépasse celui des naissances sur deux années consécutives (2015 et 2016). En 2015, le taux de natalité se maintient mais reste en deçà de celui de la région (10,8 naissances pour 1 000 habitants contre 11,7). L'évolution des populations au sein du parc est très contrastée selon les communes (*figure 1*). Entre 2010 et 2015, Saint-Rémy-de-Provence, principale ville des Alpilles, perd en moyenne 1,6 % de ses habitants chaque année. *A contrario*, par la même période, la population de Paradou croît de manière spectaculaire (+ 6,4 % par an) en raison d'une urbanisation intensive. À Sénas, Eyguières et Lamanon, communes de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, la croissance est bien supérieure à la moyenne : + 1,8 % par an.

Les migrations résidentielles, base de la croissance démographique des Alpilles, entraînent un fort renouvellement de population. Entre 2014 et 2015, 5,9 % des habitants sont partis vers le reste de la France (2 750 personnes). Dans le même temps, l'équivalent de 6,3 % de sa population s'est installé dans le parc (2 900 personnes). Ces flux sont plus importants que dans les parcs de référence (4,4 % de partants et 4,8 % d'arrivants). Il s'agit souvent de déménagements de proximité, depuis ou en direction des grands pôles urbains environnants. Ainsi, entre 2014 et 2015, les Alpilles ont gagné de nombreux habitants en provenance des pôles urbains de Marseille – Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence. À l'inverse, elles en ont perdu au profit de communes situées dans la banlieue (*définitions*) d'Avignon – comme Mollégès, Eyragues ou Graveson, ainsi qu'au profit de Martigues et des deux « communes-portes » (*sources et méthode*) du parc, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

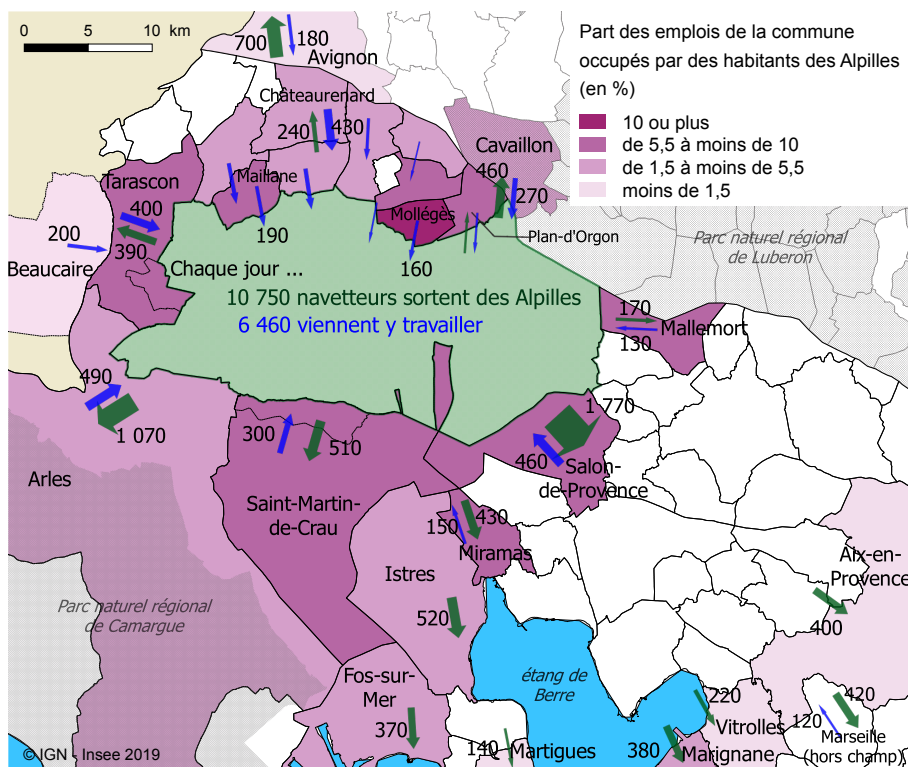
Un vieillissement accéléré par les migrations résidentielles

Le vieillissement dans les Alpilles est plus accentué que dans le reste de la région et cet écart tend à se creuser. La part des 65 ans ou plus est passée de 18 % à 23 % entre 1999 et 2015 ; elle avoisinerait 30 % en 2030 (27 % en région). Dans le même temps, la part des 25-64 ans s'éroderait, de 52 % à 46 %.

Au-delà de l'effet générationnel du « papy-boom », ce vieillissement résulte aussi des échanges migratoires avec le reste du pays.

2 De nombreux navetteurs venus des Alpilles travaillent à Salon-de-Provence ou autour de l'étang de Berre

Principaux flux de navetteurs entrant ou sortant quotidiennement des Alpilles



Lecture : les 1 070 habitants du PNR qui travaillent à Arles occupent 5,4 % des emplois localisés dans cette commune. Inversement, 490 Arlésiens vont travailler dans les Alpilles.

Source : Insee, recensement de la population 2015

Une nouvelle Charte de Parc en projet

Les Parcs naturels régionaux portent des enjeux écologiques et patrimoniaux. Ils visent également à favoriser sur leur territoire des modes de développement économique durables. Le Parc des Alpilles est en cours d'élaboration d'une nouvelle Charte de territoire. La précédente, datant de 2007, arrive en effet à son terme. À partir de 2022, le futur document engagera pour les quinze prochaines années les acteurs locaux dans un projet collectif concerté. Celui-ci s'appuiera sur les éléments de diagnostic issus de travaux réalisés à l'initiative du Parc et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018-2019.

Ainsi, le départ massif des jeunes entre 18 et 24 ans, principalement pour leurs études supérieures, explique un fort déficit d'habitants à ces âges. *A contrario*, les personnes proches de l'âge de la retraite (55-69 ans) ont été nombreuses à s'installer en 2014 dans le parc, faisant progresser de 1,6 % les effectifs de cette classe d'âge.

Les Alpilles se distinguent des parcs de référence par une proportion relativement faible d'enfants aux âges du collège ou du lycée (11-17 ans). De nombreux actifs, notamment des jeunes couples, emménagent sur le territoire, témoignant de son attractivité auprès des familles. Mais les Alpilles parviennent plus difficilement que les parcs de référence à retenir les couples avec enfants et, plus généralement, les moins de 50 ans.

Des flux croissants de navetteurs

En 2015, 10 750 résidents des Alpilles quittent quotidiennement le parc pour aller travailler. En progression de 1 % par an en moyenne

depuis 2010, ces mouvements pendulaires concernent 56 % des habitants ayant un emploi en 2015, et particulièrement les cadres et professions intermédiaires. Les migrations résidentielles amplifient le phénomène, puisque les nouveaux arrivants travaillent très majoritairement hors des Alpilles. Les navetteurs « sortants » rejoignent souvent les grandes communes proches telles Salon-de-Provence, Arles ou Avignon (*figure 2*). Ils sont aussi attirés par les activités industrielles implantées autour de l'étang de Berre. Les trois communes du parc qui font partie de la métropole d'Aix-Marseille-Provence sont particulièrement tournées vers l'extérieur : de 65 % à 72 % des habitants en emploi le quittent quotidiennement, souvent en direction de Salon-de-Provence ou de l'étang de Berre. Dans les communes-portes de Saint-Martin-de-Crau et Tarascon, les navetteurs venus des Alpilles occupent une part notable de l'emploi local (respectivement 9 % et 8 %).

Réciproquement, 6 460 personnes qui n'habitent pas dans le parc s'y rendent chaque

jour pour travailler. Ils occupent 44 % des emplois localisés dans les Alpilles, aussi présents sur des postes d'ouvrier que de cadre ou de profession intermédiaire. Sur la période récente, ce recours à une main-d'œuvre extérieure s'accroît. Le nombre de navetteurs entrant dans le parc progresse de près de 3 % par an en moyenne depuis 2010. De plus, si le parc offre 870 emplois de plus en 2015 qu'en 2010, le nombre de personnes qui vivent et travaillent dans le PNR n'a lui pas augmenté sur cette période. Les navetteurs « entrants » résident souvent dans les communes-portes et dans les communes situées au nord du parc comme Châteaurenard. À Maillane, Mollégès ou Eyragues, plus de 10 % des habitants en emploi viennent travailler dans les Alpilles.

Tourisme, BTP et agriculture : des spécificités fortes de l'économie locale

Les métiers (*définitions*) des services de proximité, qui incluent en particulier les professions de l'hôtellerie-restauration, réunissent 15 % des emplois situés dans le parc (*figure 3*). Ils révèlent l'importance économique du tourisme, qui génère à lui seul 10 % des emplois du territoire, une proportion deux fois plus élevée que dans les parcs de référence. De même, les métiers du BTP et ceux de l'agriculture sont bien représentés, concentrant respectivement 10 % et 8 % des emplois – proportions bien plus fortes que dans les parcs de référence.

En revanche, les professions de santé, les métiers de l'enseignement et ceux de l'administration publique sont relativement peu nombreux dans l'enceinte du parc. Les services publics offrent de fait beaucoup moins d'emplois que dans les parcs de référence (15 % contre 21 %).

Les Alpilles comptent à la fois une proportion importante d'établissements de 1 à 9 salariés et des établissements de grande taille. Les établissements de plus de 200 salariés regroupent d'ailleurs un quart des emplois du parc, contre moins d'un cinquième dans les parcs de référence.

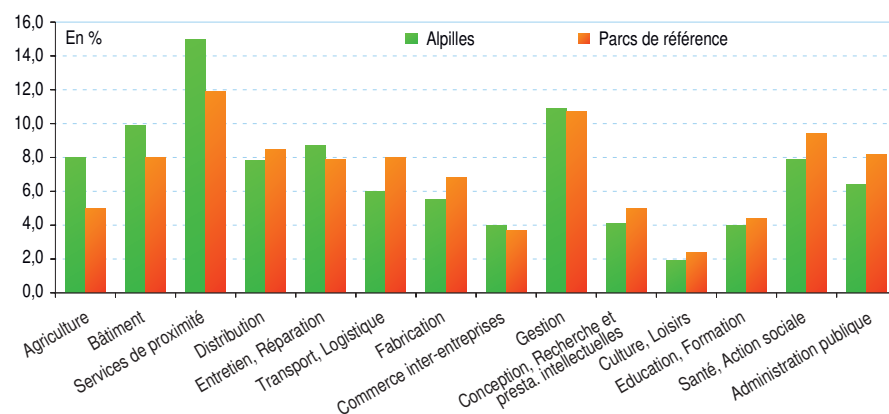
Vif dynamisme de l'emploi

Dans les Alpilles, l'emploi progresse de 1,9 % par an en moyenne entre 2010 et 2015, alors qu'il marque le pas dans les parcs de référence. Le rythme annuel de croissance s'accélère même, après + 1,5 % lors de la décennie antérieure.

Les métiers du commerce inter-entreprises, de l'entretien-réparation et du BTP sont les moteurs de ce dynamisme. Ils expliquent à eux seuls 60 % de l'essor de l'emploi. Leurs effectifs sur la période 2010-2015 progressent fortement. De plus, à rebours des parcs de référence, le déclin des métiers agricoles s'est interrompu. Cela s'explique à

3 Les métiers agricoles, du BTP et des services de proximité très présents dans les Alpilles

Répartition des emplois par fonction professionnelle dans le PNR des Alpilles et les parcs de référence



Lecture : les métiers du transport ou de la logistique représentent 6 % des emplois localisés dans les Alpilles, 2 points de moins que dans les parcs de référence (sources et méthode).

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

la fois par le développement massif de très petites exploitations (moins d'un hectare de surface agricole utile) et par un mouvement de concentration des plus grosses. Par ailleurs, témoignant de la vitalité du tourisme local, les emplois du secteur de l'hébergement et de la restauration ont progressé de 4,3 % par an.

La croissance de l'emploi est très diverse selon la commune. Entre 2010 et 2015, elle atteint + 4,6 % par an à Saint-Etienne-du-Grès, pour moitié grâce aux embauches dans les gros établissements du BTP : Guintoli, NGE, et Entreprise hydraulique et de TP. Orgon bénéficie quant à elle de l'installation d'établissements à la fois dans les transports, les services et le commerce.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont particulièrement portés par ce dynamisme économique : leurs effectifs augmentent de 4,7 % par an. La construction concentre 70 % des créations de postes de cadres salariés.

Un territoire favorisé mais une personne sur sept sous le seuil de pauvreté

Dans le parc, la moitié des habitants a un niveau de vie supérieur à 1 760 euros par mois (*définitions*). De ce fait, les Alpilles constituent un territoire relativement favorisé en comparaison des parcs de référence ou même de la région dans son ensemble. Pour autant, 14,1 % des résidents vivent sous le seuil de pauvreté, avec de fortes disparités entre communes (*figure 4*).

Parmi les communes du parc les plus importantes en nombre d'habitants, Orgon se distingue avec à la fois un niveau de ressources bien moindre que dans le reste du parc et plus d'un habitant sur quatre sous le seuil de pauvreté. Inversement, Eyguières présente à la fois un niveau de vie médian élevé et un faible taux de pauvreté.

Les disparités de niveau et d'origine des revenus sont particulièrement fortes au sein même de certaines communes. À Saint-Rémy-de-Provence et Maussane-les-Alpilles, où le ni-

4 De fortes disparités de niveaux de vie, parfois au sein même des communes

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté dans les huit communes les plus peuplées des Alpilles

Territoire	Niveau de vie mensuel médian (en euros)	Niveau de vie mensuel minimum des 10 % les plus aisés (en euros)	Taux de pauvreté (en%)
Eyguières	1 940	3 260	9,1
Saint-Etienne-du-Grès	1 850	3 350	10,2
Maussane-les-Alpilles	1 840	3 670	13,5
Fontvieille	1 810	3 390	11,7
Mouriès	1 740	3 110	15,2
Saint-Rémy-de-Provence	1 630	3 260	17,5
Sénas	1 630	2 800	16,2
Orgon	1 480	2 760	26,5
PNR des Alpilles	1 760	3 200	14,1
4 parcs de référence	1 680	3 030	16,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 690	3 120	17,4

Lecture : à Sénas en 2015, la moitié de la population vit avec plus de 1 630 euros par mois et les 10 % les plus riches avec plus de 2 800 euros mensuels. 16,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1 015 euros par mois).

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2015

veau de vie des 10 % les plus aisés est élevé, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté atteint respectivement 17 % et 13 %. Ces communes comptent de nombreux retraités, mais aussi une part notable de ménages percevant des revenus patrimoniaux, et une proportion importante d'actifs occupant des emplois peu qualifiés. À Maussane, seulement 35 % sont cadres ou professions intermédiaires, une proportion de 6 points inférieure à celle du parc dans son ensemble.

Prédominance du logement individuel et fort développement des résidences secondaires

Vivre dans une maison est la norme dans les Alpilles. L'habitat individuel constitue ainsi 83 % des résidences principales

(73 % dans les parcs de référence). La construction dans le collectif, qui avait très fortement progressé tout au long des années 2000, recule vivement depuis lors. Pour autant, la construction de nouveaux logements est dans l'ensemble dynamique, fortement stimulée par la demande de résidences secondaires. Leur nombre s'est accru de 40 % entre 2010 et 2015. Si la proportion de résidences secondaires reste modérée (13 % des logements contre 15 % dans les parcs de référence), cette évolution pourrait contribuer à une hausse des prix du foncier.

Par ailleurs, les logements d'une à deux pièces sont rares (11 %) et le parc locatif social est très peu développé. Malgré d'importants efforts sur la période récente,

il ne constitue que 6 % des résidences principales en 2017. La rareté de ce type de logements au sein du parc apparaît ainsi défavorable à l'arrivée ou au maintien sur le territoire de personnes seules ou modestes, ce alors qu'un peu plus de la moitié des actifs venus s'installer dans les Alpilles en 2014 sont employés ou ouvriers.

Enfin, de plus en plus de logements sont laissés vacants (8 % en 2015). Les appartements construits entre 1945 et 1990, surtout présents dans les centres-villes, sont particulièrement concernés. Parvenir à les réhabiliter irait dans le sens de plusieurs objectifs présents dans la Charte du parc de 2007 : favoriser la mixité sociale et endiguer l'étalement urbain et le mitage du territoire. ■

Sources et méthode

Le parc naturel régional (PNR) des Alpilles se compose de 16 communes des Bouches-du-Rhône. Au sein du PNR, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau sont dites « communes-portes » : une partie seulement de leur territoire est incluse dans le périmètre du parc. Dans les deux cas, cette portion de territoire compte très peu d'unités économiques et d'habitants. Ainsi, bien qu'elles soient autant impliquées que les autres dans le projet de territoire, le parti pris statistique a été de raisonner hors communes-portes pour cette étude à caractère démographique et socio-économique. Ce choix permet de mettre en valeur les migrations résidentielles et alternantes entre ces communes et le reste du parc.

Un territoire de comparaison appelé « **parcs de référence** » a été constitué, réunissant quatre parcs naturels régionaux : le Mont-Ventoux (parc en projet), le Luberon, les Pré-Alpes d'Azur et la Sainte-Baume. Seules les communes entièrement ou très significativement incluses dans le périmètre d'un parc ont été retenues. Le profil du territoire de comparaison se rapproche de celui des Alpilles, avec une importante économie présentielle, c'est-à-dire orientée vers les besoins des personnes présentes sur le territoire, et une population résidant pour l'essentiel dans de grandes aires urbaines.

L'essentiel des données mobilisées dans cette étude sont issues du **recensement de la population** 2015. Les fichiers localisés sociaux et fiscaux (**Filosofi**) donnent des informations sur le niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté. Les données sur l'habitat social sont issues du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (**RPLS**). L'outil **Omphale** de l'Insee a permis de réaliser une projection de population à l'horizon 2030. Les résultats, issus du scénario central, reposent sur des hypothèses de maintien des migrations résidentielles dans leur structure actuelle, de stabilité de la fécondité et de poursuite des gains d'espérance de vie conformes à la tendance nationale.

Définitions

Un **grand pôle urbain** est une zone de bâti continu comptant plus de 10 000 emplois, composé d'une ville-centre et de sa banlieue.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage (après transferts sociaux et impôts) divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie médian partage la population en deux : une moitié dispose d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié, supérieur. Le **seuil de pauvreté**, qui s'établit à 1 015 € par mois en 2015, correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

L'approche retenue ici pour rendre compte de l'emploi est l'analyse des **métiers** exercés par les actifs. Les professions exercées sont ventilées en quinze fonctions professionnelles. Certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : avril 2019
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019

Pour en savoir plus

- Davout G., Martin M., « Parc des Alpilles : un territoire qui conserve un équilibre économique et écologique », *Sud Insee l'essentiel* n° 117 et *Rapport d'étude* n° 14, février 2008
- Commissariat général au développement durable, « Les parcs naturels régionaux : chiffres clés, études & documents », *Observation et statistiques* n° 114, octobre 2014
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France, « Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux », *Rapport*, octobre 2017

